

Qu'est-ce que le comité ORL ou RCP ?

(réunion de concertation pluridisciplinaire)

Département Cancérologie Cervico-Faciale



/ Département Cancérologie tête et cou

01 42 11 51 94

Comite-ork@gustaveroussy.fr



114, rue Édouard-Vaillant
94805 Villejuif Cedex – France

www.gustaveroussy.fr

1/ QU'EST-CE QUE LE COMITÉ ?

Le comité ou réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) est une réunion obligatoire qui rassemble des professionnels de santé de différentes disciplines (chirurgie, radiothérapie, oncologie médicale (chimiothérapie), imagerie...) ayant les compétences requises pour décider de la prise en charge la mieux adaptée à chaque patient. L'avis de la RCP est donc collectif et il ne s'impose pas, il s'agit d'une recommandation.

Il est possible également que des éléments manquent et que des investigations obligent à faire d'autres examens. Dans ce cas, la décision finale ne sera prise qu'après avoir eu les résultats de ces examens.

2/ À QUEL MOMENT LE COMITÉ EST-IL ORGANISÉ ?

Le comité a besoin de l'ensemble du bilan nécessaire à la prise de décision (analyse histologique de la biopsie ou de pièce opératoire histologiques, échographie, scanner, PET- scanner, IRM...).

C'est pourquoi il est important de venir le jour de cette réunion avec l'ensemble des examens demandés par votre médecin référent pour que la meilleure proposition puisse être proposée. Si un examen est reporté, il faut absolument avertir le secrétariat pour éventuellement décaler la date de votre comité.



3/ POURQUOI DOIS-JE VENIR À CETTE RÉUNION ?

Il n'existe aucune obligation légale ; il s'agit d'un choix fait par le département de Cancérologie tête et cou de Gustave Roussy pour assurer la meilleure prise en charge. Les membres de la famille et/ou proches, sont conviés à cette réunion, et en particulier la personne de confiance désignée dans le formulaire, ce qui permet à tout le monde de poser également des questions.

Les médecins peuvent vous examiner à nouveau pour vérifier que la maladie n'a pas évolué afin d'orienter au mieux le traitement. En étant présent, le patient peut également participer à la discussion du choix thérapeutique et donner son avis.

La prise en charge la plus adaptée est expliquée avec ses risques, ses conséquences et ses modalités. Si des alternatives existent, celles-ci peuvent aussi être évoquées.

4/ POURQUOI MON MÉDECIN RÉFÉRENT N'EST-IL PAS PRÉSENT AU COMITÉ ?

Il est possible que votre médecin ORL référent, que vous avez vu lors de votre première consultation sur Gustave Roussy ou qui vous suit habituellement ne soit pas présent lors de la RCP.

Son avis est consigné dans le dossier et le comité en prend connaissance lors de la discussion du dossier.

Nous souhaitons volontairement, dans la mesure du possible, qu'un autre médecin ORL soit présent pour s'assurer que l'ensemble des membres de notre équipe soit d'accord avec la prise en charge. Il s'agit pour nous d'un gage de bonne prise en charge. Votre référent sera bien entendu informé de la décision de la RCP. Votre médecin référent ou le prochain médecin qui va vous prendre en charge pourra vous revoir au décours de la RCP pour vous donner plus d'informations et répondre à des questions complémentaires.

